

**Conduite à tenir
après exposition au risque rabique
PROTOCOLE RAGE**

Processus : Prise en charge du patient

1- OBJECTIFS

Ce protocole permet de définir la conduite à tenir des soignants après une exposition au risque rabique.

2- DOMAINE D'APPLICATION

Il s'applique lors de la prise en charge de tout patient ayant une suspicion de contamination par la rage.

3- CONDUITE A TENIR APRES EXPOSITION AU RISQUE RABIQUE

Pour tout sujet **mordu** ou en contact (**griffure, excoriation, léchage sur muqueuse ou peau érodée**) avec un animal pouvant être enragé :

- **Animaux** : **carnivores terrestres et chauve-souris+++**

En France :

animaux domestiques autres que chien, chat, furet : pas de TT

animaux sauvages **sauf chauves souris** : pas de TT

Chien, chat, furet : TT si surveillance impossible

A l'étranger, en zone d'enzootie : Afrique, Asie, Moyen Orient, Amérique latine, Europe Centrale/Est : TT recommandé

EN PRATIQUE : pour toute indication d'immunothérapie et/ou de vaccination antirabique, contacter le centre anti-rabique

3-1. TRAITEMENT DE LA PLAIE :

- ✓ **Laver** la plaie abondamment à l'**eau savonneuse** (savon de Marseille)
- ✓ Puis **rinçage au sérum physiologique**
- ✓ Puis **désinfection** par polyvinyl-pyrrolidone iodée (BETADINE®) ou si allergie : chlorhexidine
- ✓ **Si suture**, nécessité d'un parage soigneux au préalable
- ✓ Prophylaxie du **tétanos** et traitement préemptif des **infections à pyogènes** selon les cas

3-2. CONDUITE A TENIR VIS A VIS DE L'ANIMAL :

- **Animal vivant** :
 - ✓ Mise **OBLIGATOIRE** sous **surveillance vétérinaire** pour chats, chiens et furets pendant **14 jours**
 - ✓ 3 certificats vétérinaires doivent être établis après l'exposition (dès que possible, J7 et J14)
 - ✓ Mise en surveillance vétérinaire obligatoire, même si l'animal est correctement vacciné
 - ✓ Si la surveillance vétérinaire n'est pas réalisée par le propriétaire de l'animal, l'intervention des autorités de police (commissariat) **DOIT** être requise
- **Animal mort spontanément ou tué après la morsure** : contacter la Direction des Services Vétérinaires qui adressera, en urgence, la tête de l'animal à l'Institut Pasteur

3 -3. INDICATIONS DE L'IMMUNOTHERAPIE ET DE LA VACCINATION (cf Annexe 1) :

➤ **IMMUNOTHERAPIE** (IMOGAM RAGE®)

- ✓ Réalisée par le **Centre anti-rabique** (sauf en cas de morsure grave à suturer aux urgences : immunothérapie à réaliser au SAU pendant la suture)
- ✓ A réaliser sans limite de temps après le contact
- ✓ **20 UI/Kg**
- ✓ Par **infiltration locale autour de la plaie** pour l'essentiel de la dose, le reste en **IM** profonde du côté homolatéral à la plaie et controlatéral au vaccin ; le site d'injection des immunoglobulines doit être différent du site d'injection du vaccin
- ✓ **En même temps que 1^{ère} dose de vaccin** (idéalement), à défaut avant la 2^{ème} dose de vaccin (délai maximum entre 1^{ère} dose vaccin et immunothérapie = 7j)

• **INDICATIONS** :

- Morsures de **chauve-souris ou doute sur un contact**
- Exposition de grade II ou III avec un animal à l'**étranger** pour les **personnes immunodéprimées (ID)**
- Exposition de **grade III** avec un animal à l'**étranger** pour tous les patients
- Dans de rares cas, exposition de catégorie III avec un animal sur le territoire français :
 - ✓ signes cliniques de rage chez l'animal
 - ✓ ou notion de séjour de l'animal à l'étranger

➤ **PROTOCOLES DE VACCINATION** (VACCIN RABIQUE PASTEUR®, RABIPUR®)

- ✓ Réalisés par le **Centre anti-rabique**
- ✓ A réaliser sans limite de temps après le contact
- ✓ Utilisent un des 2 vaccins agréés, préparés sur culture cellulaire (PVRV ou PCECV)
- ✓ Administration en **IM profonde** (deltoïde adulte et enfant, face antérolatérale cuisse nourrisson)

• **SCHEMAS VALIDES PAR L'OMS** (diponibles en France)

Protocole court (ZAGREB) : <ul style="list-style-type: none">• 2 injections à J0 (en deux sites d'injection différents)• 1 injection à J7• 1 injection à J21	Protocole long (ESSEN) : <ul style="list-style-type: none">• 1 injection à J0, J3, J7, J14 et J28 <u>Ce protocole est toujours indiqué si :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Immunothérapie associée✓ Morsure de chauve-souris (+ immunothérapie)✓ Personne immunodéprimée (ID)
--	---

✓ **SI ANTECEDENT DE VACCINATION ANTIRABIQUE**

- Pour les personnes exposées à la rage pouvant attester d'une vaccination préventive antérieure complète (vaccin sur culture cellulaire) ou d'une prophylaxie post exposition complète, faire 2 injections à J0 et J3.
- Jamais d'immunothérapie en cas d'ATCD de vaccination anti-rabique (qq soit le délai).

ANNEXE n°1 :**INDICATIONS DE L'IMMUNOTHERAPIE ET DE LA VACCINATION ANTIRABIQUE APRES EXPOSITION**

Catégorie du contact (gravité)	Nature de la blessure	Etat de l'animal mordeur¹		Conduite à tenir
		Au moment de la blessure	Pendant la surveillance vétérinaire²	
I	Absence de lésion Contact indirect Léchage sur peau intacte Pas de contact	-	pas de surveillance	∅ (pas de traitement)
II	Morsure bénigne (parties couvertes, bras jambes, tronc, peau découverte mordillée)	sain	apparition de signes de rage confirmée ⁵	vaccination dès l'apparition des signes de rage de l'animal
			reste sain	∅
	signes suspects de rage ⁵ ou morsure par un animal à l'étranger	vaccination immédiate (+ immunothérapie ³ si ID)	rage confirmée	poursuivre le protocole
			rage non confirmée	arrêt de la vaccination si l'animal est sain à J14 de l'observation
	Enragé ⁵ , inconnu, non examiné			vaccination immédiate
III	Morsures graves (profondes, multiples, face et extrémités, ayant traversé la peau), avec saignement immédiat	sain	reste sain	∅
			apparition de signes de rage confirmée ⁵	immunothérapie ³ + vaccination dès l'apparition des signes de rage de l'animal
	signes suspects de rage ⁵ ou morsure par un animal à l'étranger	immunothérapie ³ + vaccination immédiate	rage confirmée ⁵	poursuivre le protocole
			rage non confirmée	arrêt de la vaccination si l'animal est sain à J14 de l'observation
	animal enragé ⁵			immunothérapie ³ + vaccination immédiate
	chauve-souris			immunothérapie ³ + vaccination immédiate
	inconnu, non examiné, mais morsure par un animal en France			vaccination immédiate ⁴
Léchage des muqueuses (contamination des muqueuses pas la salive)				
Tout contact avec chauve souris				

¹ Si l'animal est mort, contacter la direction des services vétérinaires pour faire acheminer l'encéphale au laboratoire agréé pour diagnostic de rage :

- morsure bénigne (I et II) : attendre les résultats d'analyse.
- morsure grave (III) : débiter les immunoglobulines et le vaccin anti-rabique si l'animal est suspect de rage ou inconnu.

² La surveillance vétérinaire ne s'applique qu'au chat, chien et furet

³ Immunothérapie, après validation de l'indication par médecin référent (CAR) ou médecin sénior des urgences

En cas de morsure grave nécessitant une immunothérapie et une suture en urgence, l'injection d'immunoglobulines anti-rabiques doit être réalisée aux urgences, sur prescription d'un médecin sénior. La vaccination anti-rabique sera ensuite réalisée dans les 48-72h au CAR.

Si immunothérapie, nécessité de contrôler le taux d'Ac à J28 (selon le protocole) pour décider ou non d'une injection supplémentaire de vaccin.

⁴ Immunothérapie dans des cas exceptionnels : signes cliniques de rage chez l'animal ou animal venant de l'étranger, après validation de l'indication par médecin référent (CAR) ou médecin sénior des urgences.

⁵ Les animaux domestiques ou sauvages suspects de rage seront euthanasiés (à l'exception des espèces protégées) pour permettre la réalisation des examens de laboratoires appropriés (analyse de l'encéphale).